



## Gros probleme avec notre proprio. expulsion non justifié.

Par **liloudallas**, le **23/05/2012** à **20:32**

Bonjour,

Nous sommes locataire depuis juin 2011 dans une maison à la campagne. Nous avons saisi l'ADIL pour logement insalubre. Les loyers sont bloqués sur un compte depuis 3 mois. Le propriétaire nous expulse pour loyer impayé. Malgré les preuves fournies.

Les problèmes du logement :

- \_ toiture foutue, dès qu'il y a un coup de vent, les ardoises tombent. Grosse fuite d'eau et coup.
- \_ la maison est une vraie éponge 90% d'humidité. Les murs transpirent
- \_ depuis peu, la fosse septique fuit de partout dans le jardin. Sachant qu'il y a 4 logements en plus du nôtre.

- il fait tous les travaux lui-même, mais que du travail bâclé et pas au norme. (Ex : prise électrique dans le sdb sous le chauffe-eau qui fuit)

Le 18 avril, nous avons reçu un recommandé nous disant qu'il cassait le contrat pour non respect des clauses. Mais aucune date d'écrit dessus.

Il est incapable de nous fournir des quittances de loyer.

La maison est sur un site protégé.

Cette après-midi, nous avons reçu une visite de la gendarmerie pour nous expulser. Sympas, sachant qu'on lui a envoyé un courrier l'informant qu'on déménage au 1er juin.

L'adil est trop longue à bouger.

Aujourd'hui, le propriétaire c'était garé dans notre allée pour nous empêcher de rentrer chez nous.

questions :

\_ que faire contre l'expulsion? (Je suis enceinte de 7 mois en plus)

\_ que devons-nous faire pour l'empêcher de louer après nous?

\_ pour la fosse septique sachant que la maison est en zone protégée, y a-t-il une loi écolo

pour l'empêché de pollué le jardin et la rivière.

\_ que faire pour nous sortir de cette situation sachant qu'il reste une semaine pour rentré dans notre futur logement?

Par **cocotte1003**, le **24/05/2012** à **07:59**

Bonjour, sans jugement le bailleur ne peut vous expulser. Vou refusez donc de partir et déposez plainte à votre tour. C'est à 'ADIL de prend en main la situation apres votre départ en attendant tachez d'obtenir les documents d'insalubrité avant de partir afin de ne pas etre saisi des loyers bloqués, bon courage, cordialement

Par **liloudallas**, le **24/05/2012** à **08:48**

Merci pour votre réponse.

Je vais appelé la gendarmerie tout à l'heure.

J'ai lu, que la gendarmerie nà pas à se déplacé sans commandement du tribunal et l' appel d'un huissier.

Comment on fait pour le dossier d'insalubrité?